

Pas d'austérité pour le CAC 40

A l'heure où le gouvernement décrète 10 milliards de coupes budgétaires cette année et déjà la perspective de 20 milliards supplémentaires l'an prochain, cela va pas mal pour les entreprises du CAC40 :

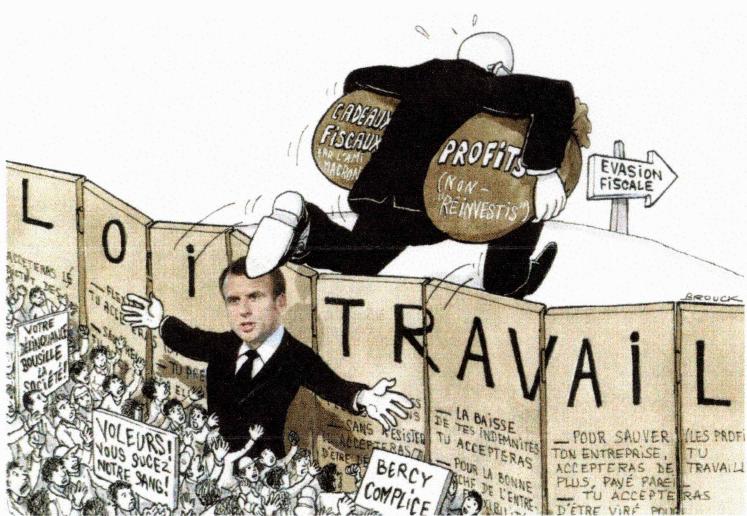
142 milliards de bénéfice net en 2023 (+3%). Soit 389 millions par jour ou 16,2 millions par heure.

Après les coupes de 10 milliards d'euros en février dans les dépenses publiques, puis l'annonce en mars du dérapage du déficit budgétaire, le gouvernement n'est pas à court d'idées pour faire des mesures d'économies. Une nouvelle réduction du temps d'indemnisation pour les chômeurs est dans les tuyaux, alors qu'une réduction de la prise en charge des maladies de longue durée a été un temps évoquée. Maintenant, c'est au tour des jours de carence en cas d'arrêt maladie de faire leur retour. Le gouvernement réfléchit à les faire passer de trois aujourd'hui dans le privé, à cinq, six, voire sept jours.

Bientôt une consultation chez le généraliste à 60 euros pour les personnes âgées et handicapées?

Or, à chaque fois, ce ne sont pas les près de 200 milliards d'aides sans contrepartie aux entreprises ni même les 100 milliards de fraude fiscale qui sont en première ligne, mais bien les services publics. Conséquences : une pauvrisation continue des agents comme de leurs missions

Un rapport rédigé par sa majorité intitulé « Rendre des heures aux Français », l'exécutif s'apprête à dynamiter le code du travail avec un projet de loi « Pacte II » avant l'été. Sous le vernis du bon sens dont le gouvernement se réclame, il s'agit plus clairement de supprimer de nouveaux droits aux salarié(e)s. Parmi les cibles : l'élévation des seuils déclenchant les obligations sociales des entreprises (dans celles de moins de 250 salariés les CSE pourraient ainsi disparaître), des dérogations aux accords de branches, ou encore le raccourcissement du délai de saisie des prud'hommes.



Les parlementaires proposent de le ramener à 6 mois contre 12 actuellement, mais Bruno Le Maire - jamais avare quand il s'agit de satisfaire le patronat - pourrait aller encore plus loin en proposant 2 mois comme il le défendait déjà en décembre dernier. Le même veut reprendre la main sur l'assurance chômage pour mieux réduire les indemnités notamment des seniors quand les contrôles ne cessent d'augmenter et que les allocataires du RSA sont d'ores et déjà soumis à 15 heures d'activité obligatoire dans nombre de départements.

Pas de quoi s'inquiéter, ni pour « la croissance » ni pour les salariés, insiste le locataire de Bercy. Prendre un exemple est cependant instructif. L'**« effort » demandé du côté de l'inspection du Travail est de 3,5 millions - une paille au regard des 10 milliards**. Les conséquences sont plus que concrètes : envolés les renforts promis et bienvenue aux postes qui resteront vacants. Résultat, prévient la CGT, ce sont près de « 4 millions de salarié(e)s » qui « n'ont pas accès au service public de l'inspection du travail, faute de recrutements suffisants ces dernières années »

Entre les groupes de niveau finalement programmés malgré l'hostilité générale, la dégradation des conditions de travail, les salaires insuffisants, bâtiments délabrés, les motifs de grève ne manquent pas parmi les enseignants et l'ensemble des personnels de l'éducation nationale.

Libre échange, le Sénat inflige un camouflet au Ceta lors d'un vote historique. L'article qui constituait le cœur du Ceta a été supprimé. Ce traité de libre échange signé entre l'Union Européenne et le Canada scandalise démocratique, écologique et social doit être réexaminé par l'Assemblée.

Retraite complémentaire

Déclarez vos revenus à l'Agirc-Arrco si vous êtes dans cette situation.

Si vous êtes un ancien salarié du privé, vous avez peut-être été contacté par l'Agirc-Arrco pour déclarer vos ressources. Voici pourquoi il est important de ne pas négliger cette démarche.

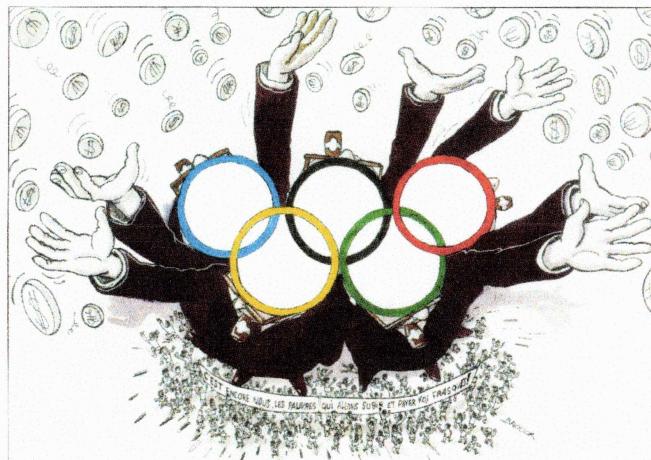
Tout est automatique... ou presque. Si vous êtes retraité, vous le savez sûrement, votre taux de CSG (Contribution sociale généralisée) peut évoluer chaque année. Pour rappel, **il en existe quatre** : 0%, 3,8%, 6,6% et 8,3%. Ces pourcentages sont définis selon votre revenu_fiscal_de_référence (RFR) qui figure sur votre avis d'imposition de l'année précédente. Mécaniquement, si vos revenus baissent, vous pouvez bénéficier d'un taux inférieur de CSG, et à l'inverse, si vos ressources augmentent, le taux de CSG peut suivre le même chemin.

En principe, pour ce changement, qui peut faire varier à la hausse ou à la baisse le montant de votre retraite complémentaire Agirc-Arrco, vous n'avez aucune démarche à effectuer. La mise à jour de votre situation est **automatique**. «*Chaque année, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la MSA (caisse de retraite pour les agriculteurs) envoient à l'Agirc-Arrco les situations fiscales des assurés mises à jour à partir des informations communiquées par la Direction générale des finances publiques (le fisc)*», précise l'Agirc-Arrco.

Ne pas oublier de communiquer ces données.

Mais dans certaines situations, plutôt rares, **cette mise à jour n'est pas possible**. Il s'agit des assurés qui ont moins de 50 ans et de ceux dont le numéro de Sécurité sociale n'est pas certifié. C'est le cas par exemple des assurés qui dépendent de la Cafat (caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle Calédonie) ou encore de la CPS (caisse de prévoyance sociale de la Polynésie).

Si vous êtes concerné, vous avez dû, ou allez recevoir un courrier. Ne le jetez pas ! Ce document vous demande de transmettre à l'Agirc-Arrco **votre avis d'imposition 2023 sur vos revenus 2022**. Donnée indispensable pour vérifier que le taux de CSG qui est appliqué sur votre pension est bien le bon. Vous pouvez renvoyer ces informations par courrier ou les déposer directement sur le site spécialement conçu pour. Le mieux est de réaliser cette démarche le plus tôt possible pour que votre taux de CSG soit ajusté rapidement.



JO la galère des étudiants expulsés.

Aujourd'hui trois étudiant(e)s sur quatre terminent le mois avec moins de 100 €.

Un(e) étudiant(e) sur deux est mal logé(e) et plus d'1 million d'étudiant(e)s sautent des repas.

Dans ce contexte, alors que la précarité étudiante n'a jamais été aussi importante, le gouvernement vient d'annoncer une hausse généralisée de 3,5 % des loyers du Crous.

Le logement représente déjà en moyenne 70 % du budget d'un étudiant(e).

Il n'y a qu'1 logement Crous pour 17 étudiant(e)s.

Comment ce gouvernement peut-il expulser les étudiant(e)s de leur logement pendant les jeux olympiques ? La réquisition des logements universitaires les plongent dans l'incertitude. On sait que 87000 étudiant(e)s ont commencé l'année sans logement.

Où vont-ils aller ? Vont-ils rejoindre ceux qui vivent déjà dans la rue ?

Collectifs et syndicats multiplient les alertes et les mobilisations ! Banderoles, rassemblements et actions en justice : tous les moyens sont bons pour dénoncer les méthodes, le CROUS s'est éloigné de sa mission, indépendamment du droit.

La nécessaire visite à domicile

Le nombre de médecins généralistes ne cesse de diminuer et leur répartition sur le territoire est de plus en plus inégalitaire.

Une autre évolution aggrave l'accès aux soins, il s'agit de la modification de l'exercice des médecins qui effectuent de moins en moins de visites à domicile. L'argument avancé par la profession pour expliquer ce phénomène est qu'elles prennent beaucoup de temps et sont mal rémunérées. Si ceci est entendable au niveau individuel, il s'agit d'un non-sens en termes de santé publique.

En effet, le vieillissement de la population a une conséquence incontournable qui est une diminution de la mobilité au fil du temps, en particulier pour les plus fragiles et les plus malades. A cela s'ajoutent par exemple les femmes isolées ne possédant pas de véhicule, pour lesquelles se déplacer au cabinet avec un enfant malade est parfois impossible. Or le constat actuel est qu'une partie de cette population d'une part n'a plus de médecin traitant et que, même dans le cas contraire, ce dernier ne se déplace plus. Pour les mieux entourés, une des solutions est de se faire accompagner pour se rendre à une consultation, mais de plus en plus de personnes sont isolées et ne peuvent bénéficier de ce soutien.

Les solutions proposées par une partie de la profession ne sont pas satisfaisantes et ne constituent qu'un pis-aller. Cela va de l'ordonnance récupérée par un proche sans examen du patient après un simple contact téléphonique, à la proposition de consultations en télémédecine ou à la demande de la prise en charge par l'assurance maladie du transport en ambulance des patients jusqu'au cabinet. Sans compter, les structures comme les maisons médicales de garde qui se transforment toutes au fil du temps en cabinets de consultations sans rendez-vous qui, par ailleurs, n'entraînent aucune diminution du nombre de passages aux urgences.

Le problème de fond est que le mode d'exercice des médecins avec la rémunération à l'acte ne permet plus de répondre aux besoins de la population. Les négociations actuelles de la convention médicale en sont une illustration caricaturale avec une focalisation sur le montant de la consultation, avec une évacuation complète de la question de l'accès aux soins qui se traduit par un abandon d'une partie de la population qui devrait être prioritaire au regard de ses besoins.

Il y a donc urgence à une modification de l'organisation du système et de son financement, prenant en compte les revendications catégorielles de la profession médicale mais pas au détriment des priorités en termes de santé publique. Il s'agit notamment du maintien à domicile en assurant un soutien adapté pour éviter les hospitalisations quand elles ne sont pas nécessaires ou encore retarder la prise en charge en institution du fait de l'évolution de la dépendance.

Pour cela, les médecins ne peuvent pas s'exonérer de la visite à domicile des patients, ce qui présente aussi l'avantage de les examiner dans leur environnement, élément essentiel pour pouvoir mieux comprendre leurs problèmes et y apporter des réponses adaptées.

**LA CHRONIQUE DE
CHRISTOPHE
PRUDHOMME
MÉDECIN URGENTISTE**



Les États-Unis n'ont pas opposé leur veto à une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU exigeant un cessez-le-feu à Gaza et la libération immédiate des otages israéliens. Reste maintenant à savoir si Israël va respecter les vœux de la communauté internationale. Seul un cessez-le-feu durable permettra de déployer l'aide humanitaire .

Après l'attentat des 7 humanitaires, la sécurité des ONG n'étant pas assurée, certaines des rares livraisons d'aides alimentaires sont annulées laissant la population un peu plus seule face au blocus.

Une preuve supplémentaire, s'il en fallait, de la nécessité absolue d'un cessez-le-feu immédiat et durable.



Assemblée Générale de LSR

La fédération LSR (Loisirs Solidarité Retraités) a été créée en 1983 par l'UCR-CGT sous l'impulsion de Georges Sé-guy, ancien secrétaire général de la confédération.

Le 06/03/2024 a eu lieu l'AG de LSR association issue de la CGT.

Une adhésion est possible pour 28€ à l'année

Il y a eu un très bon accueil et une bonne convivialité. Il y avait 158 présents sur un total de 207 adhérents dont 61 nouveaux en 2023.

Nous avons eu la présentation du bureau.

Il nous a été présenté en détail la tenue des comptes et les différentes entrées et sorties.

Nous avons abordé plusieurs sujets.

Beaucoup de retraités ont une retraite inférieure au SMIC et ont de plus en plus de difficultés à finir le mois.

Ils sont obligés de chercher des solutions pour subsister (vêtements de 2ème main, alimentation réduite ...)

Il y a une augmentation de 5,3% des retraites, alors qu'il faudrait au minimum une augmentation de 11% pour récupérer le pouvoir d'achat perdu.

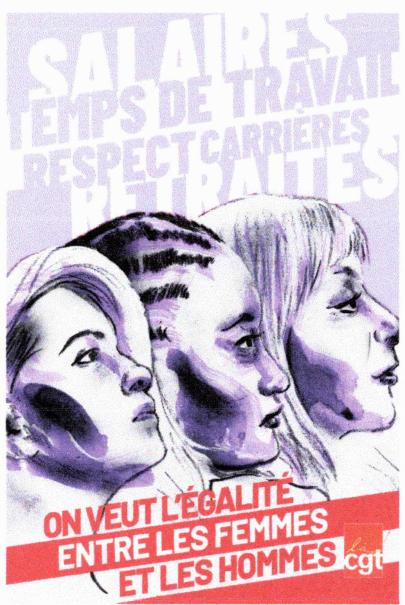
Ils ont également fait un appel en faveur de la paix à Gaza et en Ukraine et un appel a été donné pour le 8 mars (journée de lutte pour le droit des femmes) et le 26 mars (mobilisation pour les retraites.)

Inquiétude concernant la monté du racisme et de l'extrême droite, cité en exemple l'agression de Mr André Mondange à cause de la couleur de peau de sa fille.

De nombreuses activités sont proposées : sortie, voyage, différentes marches à pied, randonnée, sport-santé, gym adaptée ... L'adhésion à LSR ouvre le droit d'accéder aux dispositifs BSV (Bourses Solidarité Vacances) ou SEV (Seniors En Vacances). Ces dispositifs permettent aux retraités disposant de faibles ressources de partir en vacances à un tarif avantageux.

Leur journal paraît tous les mois où toutes les informations sont retransmises.

Vendredi 8 mars 2024



pour la journée internationale des droits des Femmes, l'union Locale de Roussillon / Beaurepaire a organisé une action de 8h à 14h à Green 7 pour aller rencontrer et appeler à la grève les salariés et clients sur leurs conditions de travail et l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes (les femmes gagnent environ 24 % de moins que les hommes et au moment de la retraite, les pensions des femmes restent en moyenne inférieures de 40 % à celles des hommes).

Des salariés ont rejoint le stand de l'UL pour parler de leur vécu au travail.

Rappel des revendications défendues par la CGT:

- Le droit des femmes à travailler et donc à être autonomes dans leur choix de vie.
- L'égalité réelle femmes-hommes dans l'entreprise, égalité salariale, égalité de carrière.
- Affirmer le soutien à la parentalité : allonger les congés maternité et paternité.
- Des mesures pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et pour protéger les femmes victimes de violences (selon le collectif METOO, déjà 31 femmes tuées depuis début janvier 2024).
- La mixité des filières de formations et des métiers.
- Agir pour la fin des stéréotypes de genre et du sexisme à l'école et dans les médias.

Pour info : Les parlementaires en congrès ont Enfin voté l'inscription de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la constitution. << C'est un signe fort pour toutes les femmes qui se battent dans le monde entier >>

Mise en garde ! L'extrême droite s'est opposée au déblocage d'1 milliard d'Euros à la lutte contre les violences faites aux femmes. Restons vigilantes et vigilants sur les éventuels coups bas du gouvernement, de la droite et de la droite extrême !

1er Mai 2024 l'union locale CGT Roussillon Beaurepaire organise une manifestation locale Rendez vous 9h 30 Foyer H Barbusse, pour le moment nous ne connaissons pas le parcours, cette manifestation sera suivie d'un moment convivial: **repas**

Inscriptions avant le 22 avril auprès de Jean Claude GARCIA ; ulcgt.treso@orange.fr

Votre correspondant:

Nom :

Tél :

La prochaine réunion de notre collectif aura lieu

Le 6 MAI 2024 à 8h45 précises

Au foyer Henri BARBUSSE

Présence indispensable

Site internet : <https://ulroussillon.reference-syndicale.fr>